

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 15 février 2016, à 18h30, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

**PRÉSENTS :**

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Tony Côté, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. René Perron, directeur général  
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

**1. PÉRIODE D'INTROSPECTION**

**2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 18h30, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

**3. ADMINISTRATION**

**3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4905-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum
3. Administration
  - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution
  - 4.A. Caserne de pompiers - Décision
  - 4.B. Ministère des Transports du Québec (MTQ) - Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal
  - 4.C. Formation ressources humaines pour les employés et les membres du Conseil

5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

#### 4. RÉSOLUTIONS

##### 4.A. CASERNE DE POMPIERS - DÉCISION

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution abroge la résolution 4890-2016;

**CONSIDÉRANT** la dernière offre d'achat faite au propriétaire de la bâtisse Inventium;

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 février les membres du Conseil municipal ont reçu une contre-proposition de la part du propriétaire de cette bâtisse;

**CONSIDÉRANT QUE** les termes de la contre-offre stipulaient deux propositions;

**CONSIDÉRANT QUE** les éléments de la première proposition sont les suivants :

- Un coût d'achat de 375 000 \$;
- Une gratuité de location pour les espaces à bureau et d'entrepôt pour une période de dix ans.

**CONSIDÉRANT QUE** les éléments de la deuxième proposition sont les suivants :

- L'évaluation de la bâtisse a été proposée d'un commun accord et dans l'objectif de déterminer un coût équitable pour le propriétaire et pour les contribuables;
- Le coût d'évaluation a été déterminé par un évaluateur agréé qui a été payé conjointement par la Municipalité et le propriétaire;
- Les coûts de location sont respectivement de 5 \$ du pi<sup>2</sup> pour les espaces d'entrepôt et de 8 \$ du pi<sup>2</sup> pour les espaces à bureau
- Le coût d'achat de 420 000 \$ soit la somme déterminée par l'évaluateur;
- Les espaces à bureau seront loués pour la somme de 8 \$ le pi<sup>2</sup> pour 5 ans et renouvelable;
- Il n'y aura pas d'espace d'entrepôt en location.

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de l'évaluation qui a été déterminé par un évaluateur agréé et en commun accord entre les parties;

**CONSIDÉRANT QU'il** y aura des revenus de location de bureau sur une base de cinq ans et renouvelable;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des investissements que doit faire la Municipalité afin de répondre aux normes en matière d'eau potable et d'incendie;

4906-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté;

Que le Conseil municipal d'Hébertville achète la bâtisse Inventium selon la deuxième proposition.

La conseillère Mme Éliane Champigny demande le vote :

Mme Éliane Champigny et M. Yves Rossignol demandent à ce que leur dissidence soit inscrite au procès-verbal;

Pour : 4 conseillers

Contre : Madame Éliane Champigny  
Monsieur Yves Rossignol

La résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents.

**4.B. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**  
**- SUBVENTION 2015 POUR L'AMÉLIORATION DU**  
**RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal d'Hébertville approuve les investissements pour la réalisation des travaux exécutés pour l'amélioration des rangs de la Belle-Rivière et Saint-Isidore, pour la somme de 13 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présents investissements sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

4907-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale adjointe à remplir et à déposer le formulaire de déclaration de la réalisation des travaux 2015 au Ministère des Transports.

**4.C. FORMATION RESSOURCES HUMAINES POUR LES**  
**EMPLOYÉS ET LES MEMBRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** l'offre de formation de la Firme Gaudreault, Saucier, Simard S.N.E.C. d'offrir une formation sur le harcèlement en milieu de travail;

4908-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Qu'un mandat de formation soit alloué à la Firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard S.N.E.C. pour de la formation sur le harcèlement en milieu de travail soit dispensé à tous les employés syndiqués, le 29 février en après-midi et à tous les membres du Conseil municipal, le 29 février en soirée.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller M. Yves Rossignol propose de lever l'assemblée, à 18h37.

---

MME DORIS LAVOIE  
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

---

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. EN ÉTUDES RÉGIONALES  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER